

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



**Mobilisation générale pour le Complément de
traitement indiciaire pour toutes et tous**

En Grève le 23 juin

Depuis les annonces de la DPJJ en date du 21 avril, d'un complément de traitement indiciaire de 183 euros dans le cadre de la conférence des métiers de la filière éducative et sociale, plusieurs organisations syndicales ont décidé de s'opposer à l'exclusion de plusieurs corps de cette mesure. Et, principalement, pour la filière administrative à la PJJ. Plusieurs assemblées générales ont déjà eu lieu dans de nombreux départements. De plus, une AG nationale le 2 juin a permis de réunir plus de 80 personnels, titulaires et contractuel.le.s avec des représentant.e.s de toutes les régions et de l'ensemble des services (UEMO, UEAJ, UEHC, DIR, DT).

Les débats ont fait émerger plusieurs propositions de lutte :

- Lettres ouvertes des personnels administratifs et construction de collectifs.
- Pétition intersyndicale sur la base d'une revendication globale du complément de traitement indiciaire pour tous les personnels, sans exclusive. Nous en sommes déjà à plus de 3 000 signatures et ce n'est pas fini. C'est historique !
- Audience en intersyndicale le 7 juin avec la conseillère du dialogue social du garde des sceaux avec dépôt des pétitions et demande d'ouverture de négociations pour intégrer l'ensemble des personnels au CTI. Comme seule réponse, nous avons eu une hypothétique ouverture de négociations sur la part indemnitaire du salaire des personnels administratifs.
- Demande d'audience à la DGAFP (Direction générale de la fonction publique).
- Demandes d'audiences dans toutes les DIR avec des délégations.

- Rédaction d'un manifeste des adjoint.e.s administratif.ve.s pour permettre aux personnels de refuser dorénavant certaines tâches qui ne leur incombent pas, comme la régie, la charge de l'entretien des V.A, ou encore le traitement du logiciel Parcours...
- Appel aux Directions de service pour manifester leur soutien au mouvement.

Nous appelons l'ensemble des personnels à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 23 juin pour l'extension du Ségur à tous ceux et toutes celles qui en sont actuellement exclu.e.s et notamment les adjoint.e.s administratif.ve.s ! L'ensemble des personnels de la PJJ, quel que soit leur rôle et leur place, contribue à l'accompagnement des jeunes parmi les plus en difficulté.

Pour obtenir justice, mobilisons-nous toutes et tous !